

Lois Auroux

Tout changer pour que rien ne change !

Nous avons déjà affirmé à de nombreuses reprises que l'accession de la gauche au pouvoir n'avait pour objectif que de faciliter la modernisation du capital et de l'Etat, et faire passer sans trop de résistance la pilule amère dans les gosiers prolétariens encore récalcitrants. Les lois Auroux, du nom de l'actuel ministre du Travail, sont en train de parachever, malgré les réticences du dernier carré des entrepreneurs les plus obtus, ce qui était déjà prévu dans le programme de la Résistance et formalisé dans la Constitution de 1946: «Tous les travailleurs participent, par l'intermédiaire de leurs délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.» Faisant sans cesse référence à l'acte de naissance de la cogestion républicaine sous l'égide de l'Etat, le patelin Jean Auroux vient encore d'affirmer à la Chambre des députés: «Citoyens dans la cité, les travailleurs doivent l'être aussi dans leurs entreprises.»

Il n'en fallait pas plus pour que des bonzes syndicaux comme Crapulcki* annoncent la venue du millénium prolétarien grâce à des lois qui, d'après lui, «constituent la plus grande conquête sociale depuis celle de 1936». Mais pour quiconque ne se laisse pas aveugler par les belles phrases sur la démocratie sociale, qui renferment les mêmes mensonges que celles sur la démocratie en général, les lois Auroux, au-delà de quelques concessions accordées aux plus démunis et aux plus épuisés des prolétaires, sont destinées à faire accepter l'essentiel dans les «forteresses prolétariennes»: l'inévitable modernisation du capital organisée par l'Etat, laquelle est difficilement réalisable sans la plus étroite collaboration des syndicalistes jusqu'au sein des entreprises. D'où les pouvoirs accrus de négociation accordés aux Comités d'entreprise, organes de collaboration de classe par excellence. Pendant qu'Auroux organise les tables rondes avec les leaders syndicaux, qui

négoient leur participation à l'affaire au meilleur prix, dans les alcôves de l'Ecole nationale d'administration, sous la direction de Martine Aubry, le nouveau poulain du Parti socialiste, on rédige des articles de lois qui, à la fois, sanctionnent et permettent d'accélérer la restructuration du capital en cours: à commencer par la possibilité de déroger, sous conditions, par simple accord au niveau des entreprises, aux accords de branches, voire aux accords généraux sanctionnés par l'Etat sous forme de lois dans le code du Travail. «Les travailleurs doivent devenir les acteurs du changement dans l'entreprise», affirme Aubry. Ce qui signifie qu'ils doivent devenir, encore plus que dans le cadre du compromis de classe inauguré au lendemain de la Reconstruction, les complices et les coresponsables de leur propre esclavage salarié. C'est ainsi que, en Basse Loire, la promesse des 39 heures hebdomadaires pour tous est déjà anéantie en partie dans le secteur de la métallurgie en difficulté au nom de la sauvegarde du «bassin d'emploi régional», lié à la construction navale, qui sera elle-même sans aucun doute restructurée, sinon liquidée demain, en totalité ou en partie!

Bien sûr, les lois Auroux modifient en profondeur le code du Travail, tel qu'il fut établi à l'époque de l'accumulation forcée du capital, celle des Trente Glorieuses, à titre de compromis fordiste à la française, concocté par l'Etat, les gestionnaires des entreprises et les cogestionnaires des centrales syndicales. Compromis que nous combattons depuis longtemps pour ce qu'il est: l'acceptation par la masse des prolétaires du travail salarié avec, comme compensation, l'augmentation relative de leurs revenus directs ou indirects, ces derniers basés sur les retenues sur salaires redistribuées à l'occasion sous forme de services d'Etat. Bien que nous puissions comprendre l'hostilité des syndicalistes de base, dans la métallurgie nantaise, envers

les lois Auroux, nous ne nous y associons pas. Car nous ne pensons pas que des formes d'esclavage salarié, sanctionnées par le code du Travail, aujourd'hui en partie obsolètes, soient préférables à celles qui sont en train d'advenir, grâce à la modernisation de la gestion du capital par l'actuel pouvoir d'Etat, et qui, sans doute, domineront demain.

C'est pourquoi nous réaffirmons avec force: «A bas le travail! A bas la collaboration de classe! Pour la lutte de classe, intransigeante et sans compromis!»

Des prolétaires de Basse Loire
Janvier 1983

* Surnom donné, en Basse Loire, à Krasucki, la crapule qui succède à Séguy à la tête de la CGT.



Saccage de la Chambre de commerce de Nantes lors des grèves des métallurgistes nantais en 1955.